

# RUN & BIKE DU CORSEN - RÈGLEMENT PARTICULIER

- ✓ Le Run & Bike organisé le **Dimanche 29 Janvier 2017** par l'ES Corsen est ouvert à tous. Le club ES Corsen –Iroise Athlétisme est affilié à la Fédération Française d'Athlétisme. Pour cette organisation, le club s'affilie à la Fédération Française de Triathlon, fédération délégataire.
- ✓ Les concurrents devront se conformer au règlement du Run & Bike établi par la FFTri, ainsi que les règles techniques et de sécurité mentionnées à l'article R.331-7 du code du sport.
- ✓ Deux courses sont proposées :
  - **10h20** : course « **Découverte et Ado** » pour les coureurs nés en 2003 et avant. Cette course courue sur une boucle de **7 kms** est conseillée et adaptée à ceux qui découvrent l'activité et pour les adolescents âgés de 13 à 16 ans.  
**Les changements de rôle entre le coureur et le cycliste sont libres**
  - **10h30** : course « **Expert** » pour les coureurs nés avant 1999  
Réservée aux plus entraînés, elle est courue sur la même boucle, à effectuer 2 fois, soit **14 kms** au total.  
**Les changements de rôle entre le coureur et le cycliste sont imposés et indiqués tous les 2.5 kms.**
- ✓ Les personnes qui participent à l'organisation sont soumises aux dispositions du code de la route et aux consignes de la police locale et de la gendarmerie, le cas échéant.
- ✓ Le participant **mineur** sera muni d'une **autorisation parentale**.
- ✓ Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de « Groupama »
- ✓ Les participants se déclarent couverts par une assurance privée multirisques.
- ✓ Tout accident survenu à un participant ou provoqué par lui ne saurait, en aucun cas, engager la responsabilité des organisateurs. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou matériel.
- ✓ Les coureurs comme les spectateurs, en tant que citoyens, se doivent naturellement de respecter l'environnement, et les personnes. Nous vous rappelons que le site du Corsen est classé « Natura 2000 ». Toute attitude contraire à un comportement citoyen pourra engager la disqualification du concurrent. (jet de détritrus, passage en dehors du parcours balisé, etc...)
- ✓ Droit à l'image : par son inscription, chaque participant autorise l'organisateur à publier son image, en vue de toute exploitation promotionnelle de l'épreuve par quelque moyen que ce soit.
- ✓ Les organisateurs se réservent le droit d'annuler une épreuve si les conditions sont défavorables.
- ✓ Par sécurité, le nombre d'équipes engagées par épreuve sera limité : **50** sur la course « **découverte** » et **100** sur la course « **expert** ».

- ✓ Port du casque obligatoire pour le cycliste
- ✓ Respect du code de la route tout au long du parcours
- ✓ Si un coureur se blesse ou se sent mal, obligation de lui porter assistance et faire appel au signaleur le plus proche.
- ✓ Respecter la nature et le littoral en ne jetant aucun déchet en dehors des poubelles mises à disposition
- ✓ Le duo composé d'un coureur et d'un cycliste à VTT ne doit pas être séparé de plus de 10 mètres sur l'ensemble de la ou des boucles de 7 kms
- ✓ Interdiction d'apporter de l'aide à son co-équipier en le poussant ou en le tractant
- ✓ Le duo doit franchir la ligne d'arrivée ensemble
- ✓ Au coup de sifflet annonçant le départ des deux courses, afin d'assurer la sécurité des coureurs sur les premiers hectomètres, l'ensemble des coureurs à pied de chaque équipe qui débute l'épreuve par la course à pied effectueront ensemble une boucle de lancement de 1000 m afin d'étirer le peloton. A la fin de cette boucle, les coureurs récupéreront au fur et à mesure leur binôme cycliste sous l'arche de départ et poursuivront leur course.
- ✓ Pour éviter un temps de course trop long et pour pouvoir faire la remise des récompenses à 12h00, un délai de temps de passage est appliqué sur la première boucle de la course « Expert ». Détails : une équipe qui se fera rattraper et doubler par l'équipe en tête de l'épreuve ne sera pas autorisée à effectuer une seconde boucle. Elle sera stoppée par les organisateurs à la fin de la première boucle et classée sur la course découverte.
- ✓ A défaut de licence FFA ou FFTri , les participants fourniront un **certificat médical de moins de 1 an** de « **non contre indication à la pratique de la Course à pied ET du VTT ou cyclisme en compétition.** »
- ✓ **Inscription obligatoire sur le site internet de l'ES Corsen** puis envoi du dossier complet à l'adresse suivante : « ES Corsen chez Xavier Lamour  
125 Rue Creach Mean 29810 Plouarzel »
- ✓ Le droit d'engagement par coureur est :
  - Course Ado (de 13 à 16 ans) 3 €
  - Course Découverte : 5€ (+ 3€ le jour même)
  - Course Expert : 6€ (+2€ Pass journée + 3€ le jour même)

Pass journée : pour les participants non licencié FFA ou FFTri

***Tout dossier incomplet sera mis de côté et sera majoré de 6€ par équipe le jour de la course.***

Renseignements complémentaires: [www.escorsen.fr](http://www.escorsen.fr) ou par mail à [escorsen@gmail.com](mailto:escorsen@gmail.com)